

Délibération 25_21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 26 septembre 2025	Nombre de délégués
Délibération n°25_21	En exercice : 7
Convocation : 16 septembre 2025	Présents ou représentés : 5
Objet : Avenant n°1 convention CADRE ENS 2024-2030 DPT27	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du seize septembre deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)

TECHNIQUE

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PAR LE SMABI – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE ENS 2024-2030 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'EURE

Vu la convention cadre de partenariat entre le Département de l'Eure et le SMABI relative à la mise en œuvre du Plan Nature et du Schéma Eure Sensible pour la période 2024–2030 approuvée par délibération du 9 avril 2024 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Eure en date du 16 mai 2025 autorisant le Président à signer l'avenant ;

Considérant :

- La nécessité d'intégrer de nouveaux objectifs opérationnels dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) confiée au SMABI ;
- L'ajout à l'article 2 de la convention des sites ENS gérés par le SMABI, à savoir :
 - ✓ La zone humide du Fourneau à Mesnils-sur-Iton ;
 - ✓ La vallée du Rouloir et le Pré Bourbeux à Conches-en-Ouche ;
 - ✓ Les étangs de Breteuil à Breteuil ;
 - ✓ Le Domaine de Chambray à Mesnils-sur-Iton ;
 - ✓ Les Fontaines des Grands Riants à Gaudreville-la-Rivière ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en œuvre du Plan Nature et du Schéma Eure Sensible 2024–2030 entre le Département de l'Eure et le SMABI ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ledit avenant ;
- **DE PRECISER** que toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ